

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prone. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV La fatalité à bon des. — V Le danger du cinéma. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Secours de Miséricorde: Vêture et profession religieuse. — VIII Les prêtres dans l'armée italienne.

AU PRONE

Le dimanche 30 septembre

Ce annonce :

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les hôpitaux; dans le diocèse de Joliette, pour les séminaristes ;

Les exercices du mois d'octobre ¹, (lundi);

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 30 septembre

Messes basses

Du 18e dim., semi-double; mém. de saint Jérôme (sans 3e or.) ;
 préf. de la Trinité.

¹ La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières* : a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du 7 au 14 inclusivement), auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique ; b) pour ceux qui, à partir du jour octave (14 octobre), jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours récité la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (*Raccolta*, n. 195.)

3o On gagne en outre les indulgences de 300 jours pour les litanies de la sainte Vierge et de 7 ans et 7 quarantaines pour la prière à saint Joseph. (*Raccolta*, n. 139 et 228.)

Ces diverses indulgences sont distinctes de celles de la Confrérie du Saint-Rosaire.

Messe chantée

De saint MICHEL, double de 2e cl.; mém. du 18e dim. et de saint Jérôme; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim. et de saint Jérôme (dans le diocèse de Sherbrooke, solennité de saint Michel, de 1e classe, seule mém. du dim. à la messe et aux vêpres).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 7 octobre

Diocèse de Montréal. — Du 1 octobre, saint Remi; du 2, saints Anges gardiens (Lachine); du 4, saint François d'Assise (Montréal); du 5, saint Placide; du 6, saint Bruno; du 7, saint Rosaire (Villeraï et Notre-Dame de la Victoire).

Diocèse d'Ottawa. — Du 2 octobre, l'Ange gardien (Angers); du 7, saint Rosaire (Pointe-au-Chêne) et Notre-Dame de la Victoire (Harrington).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 2 octobre, saints Anges gardiens (Rouville); du 4, saint François d'Assise (Frelighsburg); du 7, Notre-Dame (Dominicains).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 7 octobre, saint Rosaire (Charretteville).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 2 octobre, saints Anges gardiens (Ham Nord); du 7, Notre-Dame du saint Rosaire (Sawerville).

Diocèse de Nicolet. — Du 7 octobre, saint Rosaire.

Diocèse de Pembroke. — Du 4 octobre, saint François d'Assise (South Aldfield); du 7, saint Rosaire (Griffith).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 1 octobre, saint Remi (Amherst); du 3, saint Gérard (Kiamika).

Diocèse d'Haileybury. — Du 5 octobre, saint Placide; du 6, saint Bruno (Guigues); du 7, saint Rosaire (Ville-Marie). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	2 octobre.	— Saint-André-d'Argenteuil.
Jeudi,	4 "	— Saint-Bernard-de-Lacolle.
Samedi,	6 "	— Saint-François-d'Assise.
		— Notre-Dame-della-Difesa.



E voi
livr
cher
Comme ce liv
tholiques, il
écrit, se comp
de villes ou c
verse s'infil
téaires, et, q
précisément
crois rendre
mal qu'il pe
On sait qu
saints, public
qui avait un
ble le saint
au dépens de
de la sainteté
possible, et c
présenter au
vait se dire:
vrai? ”
La Vie de
partient pas
compte à son
de. L'auteur
venture, qui
aurait dit à c
sons le saint
être la règle

CORRESPONDANCE ROMAINE

E voudrais aujourd'hui signaler à mes lecteurs un livre qui appartient à une école très spéciale, celle qui cherche à infiltrer le *modernisme* dans les âmes.

Comme ce livre a été très loué en France par des feuilles catholiques, il doit être connu au Canada. Il est superbement écrit, se composant de tableaux, les uns d'histoire, les autres de villes ou de régions, fort bien brossés. Le poison qu'il déverse s'infiltré en conséquence dans l'âme sous les fleurs littéraires, et, quand l'âme a fini d'admirer, elle est prise. C'est précisément le charme de ce livre qui en fait le danger. Je crois rendre un vrai service en le signalant, pour prévenir le mal qu'il peut faire.

On sait qu'il existe en France une collection de *Vies de saints*, publiée par une grande maison d'éditeurs catholiques qui avait un défaut grave. Elle naturalisait autant que possible le saint dont elle avait à parler, elle grandissait l'homme au dépens de l'action divine qui est pourtant l'unique facteur de la sainteté. Quant aux miracles, elle en admettait le moins possible, et ceux qu'elle était obligée, de par la tradition, de présenter au lecteur, l'étaient de telle sorte que celui-ci pouvait se dire: " C'est bien ce que l'on raconte, mais est-ce vrai? "

La *Vie de saint François-Xavier* par André Brosselot n'appartient pas à ce cycle. C'est le premier livre d'une série qui compte à son tour faire école. Et il convient d'y prendre garde. L'auteur raconte qu'entrant dans la cellule de saint Bonaventure, qui écrivait alors la vie de saint François, Xavier aurait dit à ceux qui l'accompagnaient, en se retirant: " Laissons le saint travailler pour le saint! " Ces mots devraient être la règle de tous les auteurs. Un livre de médecine doit

être écrit par un médecin, un livre de science, par un ingénieur ou un physicien, et ainsi de suite. De même, pour bien écrire la vie d'un saint, il faut être saint soi-même. C'est la première condition pour comprendre, apprécier, rendre la vie surnaturelle du saint, c'est-à-dire l'action de Dieu dans cette âme. Si vous n'êtes pas saint, la vie intime, intérieure, surnaturelle de votre héros sera pour vous lettre close. C'est bien ce que démontre M. Brosselot qui n'a rien compris au saint dont il a voulu retracer la vie.

Je ne parle pas des miracles, il ne les admet pas. Saint François fait le signe de la croix sur un Hindou piqué par un cobra, le genre de serpents le plus venimeux qui soit aux Indes. L'individu devait mourir. Mais, dit M. Brosselot, il faudrait savoir si le cobra n'avait pas auparavant mordu une autre personne et épuisé ainsi la force de son venin. En d'autres termes, il faudrait interroger le cobra, chose difficile et dangereuse ! L'auteur ne s'est pas souvenu que prendre des serpents est un des signes ou un des miracles qui devaient accompagner les apôtres dans leur mission, et que, d'après les *Actes des apôtres*, saint Paul, abordant à l'île de Gozza, ayant été mordu par une vipère cachée dans un buisson qu'il apportait au feu, se contenta de la laisser tomber dans le brasier. Je n'insiste pas sur ce côté spécial de la vie du saint. Le thaumaturge n'existe point. L'école à laquelle appartient M. Brosselot ne lui aurait point permis d'émettre une affirmation contraire.

Ce que je lui reproche bien davantage, c'est d'avoir grandi son héros aux dépens de Dieu et de lui avoir fait accomplir par sa fermeté de volonté des choses dont l'initiative et le développement appartiennent exclusivement à Dieu. Il a voulu écrire une vie naturelle de saint François-Xavier et il y a réussi. Bien plus, il a résolu ce tour de force en déployant

tous les charmes
neur. Pour lui
poursuite d'un
en vertu d'une
de droite et d
qu'il leur dit.
don des langu
cela, l'auteur
les brhames in
pourra ! Xavi
Comorin, anci
va aux Molucc
que deviendra
ques, après, a
Enfin, il se sen
l'île de Sancia
n'a pu pénétr

Quant à la
l'influence de
qu'il n'écrivai
l'auteur n'en
prendre. C'est
ouvert le myst

Bien entend
épiscopale. Fr
un évêque qui
primatur. A n
à prévoir que
Saint-Office.
dangereuse po

tous les charmes du style et une érudition qui lui fait honneur. Pour lui, François-Xavier est un grand voyageur à la poursuite d'un idéal qu'il n'atteint jamais. Il le fait mouvoir en vertu d'une bougeotte perpétuelle, le montre évangélisant, de droite et de gauche, des gens qui ne comprennent pas ce qu'il leur dit. Car, bien entendu, Xavier n'a jamais reçu le don des langues et il ne se faisait pas comprendre. Malgré cela, l'auteur admet que son héros fait des conversions parmi les brhames indiens et les schintoïstes japonais. Explique qui pourra! Xavier va à Goa, puis s'en lasse et descend au cap Comorin, ancien pays qu'évangélisa saint Thomas. De là, il va aux Molueques, laissant ce qu'il avait fondé sans savoir ce que deviendra la mission, puis, aux Philippines, autre Molueques, après, au Japon, dont il ne voit qu'une faible partie. Enfin, il se sent attiré vers la grande Chine et vient mourir à l'île de Sancian, en face de ce grand territoire dans lequel il n'a pu pénétrer.

Quant à la mentalité interne de saint François-Xavier, à l'influence de Dieu sur son âme, tellement humble et soumise qu'il n'écrivait à son supérieur saint Ignace qu'à genoux, l'auteur n'en a rien vu, ou, s'il l'a vu, il n'a pas su le comprendre. C'est qu'il lui manque ce sens de la foi qui lui aurait ouvert le mystère céleste.

Bien entendu, le volume a paru sans aucune autorisation épiscopale. Franchement, il n'aurait pas pu, je crois, trouver un évêque qui, après lecture, eut consenti à lui donner l'*imprimatur*. A mon avis, il y aurait mieux à faire. Comme il est à prévoir que le livre fera école, il faudrait le soumettre au Saint-Office. Il n'aurait pas de peine à en déclarer la lecture dangereuse pour les fidèles.

DON ALESSANDRO.

LA FATALITE A BON DOS

SOUS ce titre, dans la *Croix* de Paris du 30 juillet, l'abbé Duplessy, journaliste élégant et plein d'humour, mène une charge à fond de train contre les "poilus" qui croient à la fatalité. Elle est vraiment jolie, cette charge, et probante absolument. Nous nous faisons un devoir de la reproduire pour nos lecteurs. Chez nous, au Canada, il ne manque pas de gens, même parmi les catholiques sincères, qui croient, comme ils disent, à la destinée, aveuglément, s'obstinant à ne pas comprendre que, sa destinée, on la fait soi-même au moins en grande partie. Sans doute nous croyons bien que la Providence, en un sens, conduit tout. Mais l'action de la Providence laisse à l'homme, en tout et pour tout, sa liberté et sa responsabilité.

Écoutons l'abbé-journaliste parlant à son "poilu": "Oui, je sais, tu le prétends toi-même, et l'on entend là-bas, sur des légions de lèvres, des aphorismes comme ceux-ci: "On n'empêche pas sa destinée... Ce qui doit arriver arrivera... C'était écrit... Il y a une fatalité... Dieu sait ce qui doit m'arriver; donc, quoi que je fasse, cela m'arrivera." Tu penses peut-être que je vais essayer de réfuter ces propos?... Pas du tout!... A quoi bon enfoncez une porte ouverte?... Et ce que tu dis là, tu n'y crois pas toi-même. Non: tout fataliste que tu prétends être, *tu ne crois pas à la fatalité*. Et c'est cela — cela seulement — que je vais te démontrer."

"Tu t'es fâché, l'autre jour, contre un maladroit qui t'avait marché sur le pied. "Espèce de butor, as-tu prononcé, tu ne pourrais pas faire attention?... " Reproche immérité, puisqu'il était écrit qu'il t'écraserait le pied, et si c'est écrit qu'il recommencera, il te l'écrasera encore..."

"Hier, tu as fait prendre au *cuisiot* quelque chose pour son

rhume, sous pr
versé le jus et
le pinard. De
homme, si c'est
elle a bon dos,

"Tu m'as dit
Métier bien im
un incendie, rie
une fois le feu
pompes à vape
jusqu'ou et jus
qu'y pourront
ce qui est é

"Sur le front
de mitrailleuse
des canons de
on concentre le
quoi bon tout e
bien quand et a
à quoi bon reste
battre? Rentro
réaliser ce qui

"Tu vois où
n'aurait qu'à s
apprendrait bie
guerre!... Tu l
la manque, aut
bon sens!... Ne
chefs te donn

"Si tu rencon
que je t'ai dit à
sureroît, deux I
le fatalisme du

rhume, sous prétexte qu'il arrivait trop tard, qu'il avait renversé le *jus* et anabaptisé (ce qui veut dire baptisé deux fois) le *pinard*. De quel droit lui as-tu soigné son rhume, à cet homme, si c'est la fatalité qui a tout fait?... Comme tu vois, elle a bon dos, la fatalité!...

" Tu m'as dit qu'après la guerre tu te ferais sapeur-pompier. Métier bien inutile! Car, d'abord, une fois que Dieu a prévu un incendie, rien ne pourra l'empêcher de prendre... Et puis, une fois le feu déclaré, à quoi bon les signaux d'alarme, les pompes à vapeur et autres échelles de secours?... Dieu sait jusqu'où et jusqu'à quand le feu brûlera : ô sapeur-pompier, qu'y pourront faire ta sape et ta pompe? Pourront-elles effacer ce qui est écrit?... "

" Sur le front où tu te bats, on creuse des tranchées, on se sert de mitrailleuses, on porte des casques protecteurs, on utilise des canons de tout calibre et des poudres de toute puissance, on concentre le plus de soldats là où il y a le plus de danger. A quoi bon tout cela?... Et que fait-on de la *fatalité*? Dieu sait bien quand et au profit de qui se terminera la guerre!... Alors, à quoi bon rester là? à quoi bon monter la garde? à quoi bon se battre? Rentrons chez nous, laissons faire la fatalité et se réaliser *ce qui est écrit*. "

" Tu vois où l'on va avec le fatalisme. Une armée fataliste n'aurait qu'à s'en aller... et l'autre, si elle ne l'est pas, lui apprendrait bien vite au profit de qui *il est écrit* que finira la guerre!... Tu le vois, mon cher poilu, tu n'es qu'un fataliste à la manque, autrement dit, tu ne l'es pas du tout, tu as trop de bon sens!... Ne fais donc pas comme si tu l'étais, et quand tes chefs te donnent un conseil de prudence, écoute-les et suis-le. "

" Si tu rencontres par aventure d'autres fatalistes, dis-leur ce que je t'ai dit à toi-même. Si cela ne leur suffit pas, voici, par surcroît, deux petites expériences auxquelles ne résistera pas le fatalisme du plus fataliste des fatalistes. "

Je suppose, ô maximum des fatalistes, que dans le civil vous habitez au troisième étage. Votre appartement possède, comme tout autre, une porte d'entrée et plusieurs fenêtres. Vous avez une course à faire. Comment allez-vous vous y prendre? Evidemment, vous ouvrirez la porte et vous descendrez l'escalier... Peine inutile! Ouvrez tout simplement la fenêtre et jetez-vous en bas. Car, enfin, " ce qui doit arriver arrivera ". S'il est écrit que vous arriverez dans la rue sain et sauf, peu importe le chemin! Prenez donc le plus court!... Je suis bien sûr que vous ne le prendrez pas. Cet argument a pour inventeur Napoléon, et je suis heureux de l'offrir à un grognard... Mais, tout de même, il fait, à mon avis, trop de concessions à votre fatalisme. Car enfin, si votre *destinée* veut que vous arriviez indemne sur le trottoir, à quoi bon ouvrir la fenêtre? Asseyez-vous, ça se passera comme le veut la fatalité. Le destin vous prendra dans votre fauteuil et vous déposera au rez-de-chaussée. Je suis sûr, mon cher fataliste, que vous allez faire comme si vous ne l'étiez pas. Vous prendrez la porte et descendrez par l'escalier. Et c'est ma première expérience.

Voici la seconde. Nous avons déjà vu des loteries avec un gros lot d'un million. Supposons qu'il y en ait une en ce moment au profit des blessés de la guerre et que le tirage doive se faire à la Toussaint. Aujourd'hui, 29 juillet, Dieu sait déjà deux choses: quel billet gagnera et qui en sera le possesseur au moment du tirage. Or, vous passez devant un magasin où des billets sont en vente; l'un d'eux est exposé à la vitrine... et il plaît à Dieu de vous faire savoir que le numéro gagnant sera précisément celui qui est là et qui frappe vos yeux. Qu'allez-vous faire, ô fataliste entre les fatalistes?... Sans une minute d'hésitation, vous allez entrer, acheter le billet et le serrer précieusement jusqu'à la Toussaint, où il vous rapportera un million. Eh bien! et votre fatalisme?... Qu'est-ce que vous en

faites?... Le vous asseyez et sortira du tir écrit que ce venir le bille franes pour l tera et vous c'est tel autre quence et, si v faire perdre.. sez causer et n'est pas moi mez ma thèse pour les bou n'existe pas.



L y a la q N genre de distr rait en tirer j moindre souc pensée de luc giné qu'ils ga ses curiosités. tout fréquent mes et les en! la gravité des nombreuses, i naee de deve: tion de la jet

faites?... Laissez-moi vous dire, respectueusement, que vous vous asseyez dessus... Car enfin, Dieu, qui sait que ce numéro sortira du tirage, sait aussi quel en sera le gagnant. S'il est écrit que ce sera vous, le destin s'arrangera pour vous faire venir le billet, sans que vous ayez à déboursier un ou cinq francs pour l'acheter. Peut-être une aimable marraine l'achètera et vous en fera cadeau. Si, au contraire, il est écrit que c'est tel autre qui gagnera, la fatalité s'arrangera en conséquence et, si vous achetez le billet, trouvera le moyen de vous le faire perdre... Je vous vois d'ici, ô fataliste!... Vous me laissez causer et vous entrez acheter le billet prometteur... Et ce n'est pas moi qui vous en blâmerai, car, ce faisant, vous confirmez ma thèse. Le fatalisme, voyez-vous, c'est une machine pour les bouquins de philosophie; mais les fatalistes... ça n'existe pas.

E. DUPLESSY.

LE DANGER DU CINEMA

L y a maintenant la question du cinéma, comme il y a la question de l'alcool.

Non, certes, que je méconnaisse l'attrait de ce genre de distraction et sa puissance de vulgarisation. On pourrait en tirer parti pour l'éducation du peuple. Mais c'est là le moindre souci de ceux qui exploitent, uniquement dans une pensée de lucre, une merveilleuse invention. Ils se sont imaginé qu'ils gagneraient davantage en s'adressant aux plus basses curiosités. Et comme, depuis la guerre, le cinéma est surtout fréquenté par les êtres les plus impressionnables, les femmes et les enfants, comme, par une contradiction pénible avec la gravité des événements, il s'emplit de foules sans cesse plus nombreuses, il s'ensuit que ce nouveau genre de spectacle menace de devenir l'agent le plus rapide qui soit de démoralisation de la jeunesse.

Dernièrement, un éminent magistrat, M. Boccaccio, conseiller à la cour d'appel de Grenoble, président de l'oeuvre du *Sauvetage de l'enfance*, faisait ressortir, en termes saisissants, le lien de cause à effet entre la suggestion du cinéma et l'augmentation de la criminalité juvénile : " Parmi les causes de la recrudescence, hélas ! non douteuse de la criminalité juvénile, il faut placer la lecture des romans malsains, l'imagerie criminelle, et surtout *les films cinématographiques* qui donnent aux exploits des malfaiteurs une place prépondérante et montrent comment on tue et on vole. Ces lectures et ces spectacles exercent sur l'esprit des enfants une influence désastreuse et expliquent en partie leur précocité coupable. Cette influence a été maintes fois constatée. Il y a quelques semaines comparaisait devant le tribunal d'enfants de Grenoble un jeune garçon qui, à l'aide d'une effraction compliquée, avait soustrait une somme importante. Interrogé par le magistrat sur les conditions dans lesquelles il avait commis le vol, il répondit : " C'est en voyant la scène du cinéma que j'ai eu cette idée. " Dans un arrondissement voisin, plusieurs jeunes gens de 12 à 13 ans, recouverts de masques et porteurs de lanternes et de revolvers, ont cambriolé un important immeuble pour en retirer de l'argent. " On voulait répéter, ont-ils dit, un film vu la veille au cinéma. "

Toute une série d'affaires criminelles sont venues, depuis le début de la guerre, corroborer cette action dangereuse du cinéma. La plus retentissante a été celle d'Albi, où l'on a vu, en cour d'assises, des jeunes gens, presque des enfants, poursuivis pour vols, cambriolages, agressions. La plupart des inculpés ont avoué en pleurant avoir agi sous l'influence des films policiers, si bien que l'avocat général a pu très justement dans son réquisitoire faire remarquer que nous nous trouvons en présence de symptômes graves qu'il faut réprimer. Ils sont

engendrés par le héros de la pègre le monde de voler faire les bravaes d'arrêt. Je vous d'Albi, et que, v la fessée. C'est

En beaucoup tions de malfait il n'est pas rare criptions inspiré sont pas là jeux suites contre de pour le vol à l'é films ! A la sorti que, un tout jet collant au mur, poitrine un cou représentée au e avait une ressem d'une vaste affie — A Auxerre, de et, lui lançant u étaient des habit tation que la pol la suite de films dont quelques-un rorisé des quarti insultant les fen rectionnel de ce cinéma. — On p rendus correctio

engendrés par le cinéma... " Suggestionnés par les exploits des héros de la pègre, a-t-il dit aux accusés, vous avez cru remplir le monde de vos fastes. Vous avez cru pouvoir impunément faire les bravaches; vous n'êtes arrivés qu'à remplir la maison d'arrêt. Je voudrais qu'un pilori fût dressé sur une place d'Albi, et que, vous mettant bas les chausses, on vous y donne la fessée. C'est ce que vous méritez. "

En beaucoup d'endroits, il s'est formé de véritables associations de malfaiteurs entre des enfants! A Grey, par exemple, il n'est pas rare de lire sur les portes ou sur les murs des inscriptions inspirées par le souvenir des films policiers. Et ce ne sont pas là jeux d'enfants. Le parquet a dû exercer des poursuites contre des enfants de 7 à 12 ans, organisés en bandes pour le vol à l'étalage avec les procédés mis en scène dans les films! A la sortie même d'une représentation cinématographique, un tout jeune homme a saisi un de ses camarades, et, le collant au mur, le prenant par le cou, il lui a plongé dans la poitrine un couteau à cran d'arrêt. Pareille scène avait été représentée au cinéma quelque temps auparavant, et le crime avait une ressemblance frappante dans ses détails avec l'image d'une vaste affiche placardée dans tous les quartiers de la ville. — A Auxerre, des gamins ont suivi une femme de la campagne, et, lui lançant un lasso mexicain, ils ont failli l'étrangler. Ils étaient des habitués du cinéma, et c'est pendant une représentation que la police vint les arrêter. — A Chalon-sur-Saône, à la suite de films policiers, une association de tout jeunes gens, dont quelques-uns appartenaient à d'honnêtes familles, a terrorisé des quartiers, commettant des vols, arrêtant les passants, insultant les femmes. Dans ses considérants, le jugement correctionnel de cette affaire a relevé et signalé le danger du cinéma. — On pourrait certainement, en suivant les comptes rendus correctionnels, multiplier ces exemples. Mais ils sont

déjà trop nombreux et plus que suffisants pour démontrer que les représentations cinématographiques de crimes déterminent un ébranlement morbide et dangereux des jeunes imaginations.

On a, en effet, une tendance à ne condamner que les spectacles licencieux et à se montrer indulgent pour les spectacles de crimes. On se préoccupe un peu — et encore! — de la pornographie, mais on laisse de côté ce que les moralistes appellent la *panourgographie*, la littérature ou le spectacle de ruse, ce qu'on désigne couramment sous le nom de *films policiers*. " Mon fils ne sera jamais un criminel ", se disent les parents. Erreur de psychologie, car en tout homme sommeillent les pires instincts; erreur d'observation, que viennent démentir tous les jours les causes judiciaires. La panourgographie, le film policier, dont l'effet est d'exciter l'instinct cruel, l'amour du sang, l'admiration de la ruse, n'est pas moins malfaisante que la pornographie, avec laquelle elle entretient, d'ailleurs, généralement des rapports.

Ce danger de la littérature et du spectacle sanguinaires a été particulièrement mis en lumière en 1909, par une enquête faite sur l'affreux crime de July, commis par deux enfants de nationalité suisse, à la suite de la lecture de romans d'aventuriers, de détectives et de Peaux-Rouges. Nous citerons notamment, d'après la *Liberté de Fribourg*, cette très fine analyse des effets de la suggestion enfantine: "L'imagination de ces jeunes gens s'est remplie tant et si bien de ces récits de sang et de " beaux crimes ", que, petit à petit, tous leurs sentiments, toutes leurs pensées, toutes leurs aspirations ont tendu à réaliser, eux aussi, ces types d'hommes qu'ils trouvaient sublimes et dignes d'admiration. Seuls, dans une ferme isolée, ils se sont crus un moment en pleine prairie américaine. Leurs lectures leur sont montées au cerveau, ils ont donc agi avec les fermiers de July comme Texas-Jack, la " terreur " des In-

diens et des Indiens
vagit toute la
sentiments, per
au crime. Elle
à la rudesse, à
songe, à l'astuc

Prenons garde
gination de la
fautes de la dou
a écrit M. Bou
en dépend. C'
par lequel on
mouvement...

Et qu'on ne
cier est réservé
enquête faite ré
religieuse. Il e
ments sans gra
par exemple, de
Landes, dans le
voie... En Cor
deux cinémas f
jour le jeudi et
au cinéma polic
l'éducation. La
que l'autorité ec
danger auquel
conduisant leurs
sauter les direct
tatent que c'est
de congé.

La question m

diens et des Peaux-Rouges. Cette suggestion lente qui envahit toute la personnalité de l'enfant : imagination, désirs, sentiments, pensées, conversations, jeux, n'aboutit pas toujours au crime. Elle aboutit presque infailliblement, tout au moins, à la rudesse, à la grossièreté, à la brutalité, à la ruse, au mensonge, à l'astuce, à la duplicité.

Prenons garde ! Le cinéma policier menace de dérégler l'imagination de la jeunesse de France. Ces impressions et ces défauts de la douzième, de la treizième, de la quatorzième année, a écrit M. Bourget, on dit que ce n'est rien, et tout l'homme en dépend. C'est comme, dans les gares, le petit mouvement par lequel on aiguille un train. Ce n'est rien non plus, ce mouvement... C'est tout le voyage !

Et qu'on ne dise pas que ce danger du cinématographe policier est réservé aux très grandes villes. J'ai eu en main une enquête faite récemment par le Comité catholique de défense religieuse. Il en résulte que le cinéma sévit dans des départements sans grandes agglomérations urbaines. On s'en plaint, par exemple, dans les Hautes-Alpes, dans l'Ardèche, dans les Landes, dans le Lot-et-Garonne, dans la Lozère, dans la Savoie... En Corse, à Bastia, jusqu'au mois de mars dernier, deux cinémas fonctionnaient tous les soirs et deux fois par jour le jeudi et le dimanche ! Qu'on ne dise pas qu'il n'y a au cinéma policier que les enfants dont les familles négligent l'éducation. La *Semaine religieuse de Rennes* nous apprend que l'autorité ecclésiastique a jugé de son devoir de signaler le danger auquel s'exposent même des familles chrétiennes, en conduisant leurs enfants à ce genre de spectacle. On peut consulter les directeurs des meilleurs collèges de Paris. Ils constatent que c'est là une de leurs préoccupations pour les jours de congé.

La question mérite donc de retenir toute l'attention des pè-

res et des mères de familles soucieux de leur responsabilité morale comme chrétiens et comme patriotes, et de les amener à se demander comment, tout en permettant à leurs enfants de se délasser de leurs travaux scolaires, ils peuvent obtenir qu'ils soient protégés contre une contagion qui s'étale même dans les rues par l'outrecuidance des affiches provocantes des cinématographes.

HENRY REVERDY.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

FLEURS NATURELLES SUR L'AUTEL

Il n'y a pas lieu de préférer les fleurs artificielles aux bouquets faits de fleurs naturelles ou aux fleurs naturelles en pots, pourvu que ces derniers soient propres ou dissimulés sous un cache-pot. Les fleurs naturelles doivent être préférées par Dieu à qui on les offre aussi bien que le font les hommes. Elles seront toujours supérieures aux arides fleurs artificielles. On n'emploie ces dernières que dans l'impossibilité ou la trop grande difficulté de s'en procurer des naturelles.

PARFUM DANS LE TABERNACLE

Peut-on, à l'aide d'un vaporisateur, parfumer l'intérieur du tabernacle? Jamais, à ma connaissance, les liturgistes n'ont parlé de cette pratique. Elle n'a été l'objet d'aucune défense que je sache. De plus, le motif qui l'inspire est raisonnable. Il s'agit de masquer la mauvaise odeur du linge non aéré, comme on fait pour les armoires, les tiroirs ou cassettes. Il est d'ailleurs facile de le surnaturaliser quand il s'agit du tabernacle. Je ne vois donc rien qui s'y oppose. Toutefois, c'est le

prêtre qui fera
tabernacle pou
messe ou pour e
le faire pendant
fumer le corpoi
avant qu'ils ne

STATUE D

La statue de l
défendue que ce
Bambino (le B
églises et chapel
n'ont jamais été
par les évêques
dans les églises.
une statue véné
s'il se trouve da
et si elle n'est p
de manquer aux
comme on ne doi
statues du même
mystères différe
dans une crèche
Noël, on peut fa
refusant d'expos
pour une raison
bien d'autres, sui
en agissant ainsi
plutôt par l'indu
piration du Sair

prêtre qui fera cette action, par exemple, lorsqu'il ouvrira le tabernacle pour distribuer la communion en dehors de la messe ou pour exposer le Saint-Sacrement. Il devra éviter de la faire pendant la messe. Une sacristine ne pourrait que parfumer le corporal, ou le voile d'un ciboire, à la sacristie et avant qu'ils ne soient placés dans le tabernacle.

STATUE DU SAINT ENFANT JESUS DE PRAGUE

La statue de l'Enfant Jésus vénérée à Prague n'est pas plus défendue que celle qui est vénérée à Rome sous le titre de *il Bambino* (le Bambin) ou celle que nous exposons dans nos églises et chapelles de Noël à la Purification. Ces divers types n'ont jamais été défendus par l'Eglise et ils sont approuvés par les évêques des divers pays. On peut donc les exposer dans les églises. Toutefois, avant d'admettre dans un pays une statue vénérée ailleurs, il peut y avoir lieu de se demander s'il se trouve dans l'église ou la chapelle un lieu convenable, et si elle n'est pas déjà remplie de semblables objets au point de manquer aux règles du bon goût et de l'esthétique. Mais comme on ne doit pas mettre dans une église ou chapelle deux statues du même personnage, à moins qu'elles n'honorent des mystères différents, et que nous avons Jésus naissant couché dans une crèche pendant la période du temps liturgique de Noël, on peut faire un acte de prudence et de discrétion en refusant d'exposer cette statue honorée dans un autre pays pour une raison toute locale. Il faut sur ce point, comme en bien d'autres, suivre la direction donnée par l'Ordinaire. C'est en agissant ainsi qu'on ne sera pas exposé à se laisser guider plutôt par l'industrie intéressée des fabricants que par l'inspiration du Saint-Esprit.

J. S.

SOEURS DE MISERICORDE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le samedi, 8 septembre, en la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, avait lieu, en la chapelle des Soeurs de Miséricorde, rue Dorchester, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse, présidée par Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Georgette Léger, dite Soeur Sainte-Isabelle, et Marie-Thérèse Beauchamp, dite Soeur Sainte-Euphrasie, de Montréal ; Angéline Laroche, dite Soeur Sainte-Thérèse, de Malone; Yvette Guillet, dite Soeur Sainte-Gratude, de Jewett City ; Olympe Lamothe, dite Soeur Sainte-Françoise, de Oakland.

Ont prononcé les vœux annuels : Soeur Sainte-Suzanne, née Marie-Jeanne Parizeau et Soeur Saint-Edmond, née Liliane Greffe, de Montréal ; Soeur Marie-du-Saint-Sacrement, née Ernestine Gauthier, Soeur Sainte-Stéphanie, née Laurette Gauthier, Soeur Saint-Robert, née Etienne Gauthier, de Boucherville; Soeur Saint-Lazare-de-Béthanie, née Alice Paradis, de Saint-Germain-de-Kamouraska.

A prononcé les vœux perpétuels : Soeur Sainte-Eulalie, née Ada Gagnon, de L'Avenir.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le Rév. Père Dagnaud, supérieur des eudistes à Lévis, prédicateur de la retraite, et le saint sacrifice de la messe a été offert par le Père Robert, des oblats, chapelain de la communauté.

LES PRETRES DANS L'ARMEE ITALIENNE

Il y a dans les rangs de l'armée italienne dix-huit mille prêtres, dont dix-sept mille combattants et mille aumôniers répartis dans les régiments et sur les vaisseaux de guerre. — L'aumônier en chef, Mgr Bartolomasi, *episcopus castrensis*, a le rang de général de brigade. Sous ces ordres, trois aumôniers ont le rang de colonel. — Parmi les aumôniers seulement, trois cent cinquante ont été blessés, vingt-six sont tombés au champ d'honneur, deux cent vingt ont reçu la médaille pour la valeur militaire. (17 août 1917).